



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 02 août 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : capture sur l'Île de Porquerolles avec relâcher immédiat sur place de 3 espèces de serpents (Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelons, Coronelle girondine) sur les années 2021 et 2022.

Demandeur : Parc national de Port-Cros (PNPC)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note technique

Contexte

Dans le cadre d'un contrat partenarial sur le suivi des ophidiens porté par la Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM), un agent du Parc national de Port-Cros est amené à manipuler les individus (prises de mesures biométriques, marquage).

Les spécimens identifiés sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national/régional.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette opération sur ces spécimens d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

La finalité de l'opération est le marquage des serpents et leur relâcher immédiat sur place en vue de la protection de la faune/flore, l'inventaire de population, l'étude génétique ou biométrique et la conservation des habitats.

Avis

Dans le cadre du contrat partenarial entre la SOPTOM et le Parc national de Port-Cros, le protocole de suivi est défini. L'agent apporte un appui technique sur le projet.

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 10 août 2021

Fin de la consultation : 31 août 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr